

Tsunamini

Faillites d'entreprises: la vague n'est pas inéluctable à la rentrée

Annoncée pour le printemps, puis pour l'automne, la multiplication des faillites d'entreprises pourrait ne pas être aussi importante qu'annoncée, selon différents experts

« Aucune entreprise ne sera livrée au risque de faillite », assurait Emmanuel Macron le 16 mars, alors qu'il **annonçait à la télévision le confinement général** et la mise à l'arrêt de l'économie. Pour y arriver, l'exécutif a orchestré la « mise sous cloche » du pays et déployé des amortisseurs d'une ampleur inédite pour aider les entreprises à surmonter cette crise : fonds de solidarité, prêts garantis par l'État (PGE), mesures d'activité partielle, report voire annulation de cotisations sociales... Le tout pour une somme de 450 milliards d'euros.

Cette mise sous perfusion de l'économie a globalement permis aux entreprises de bien encaisser le choc. Annoncée pour le printemps, la vague tant redoutée de défaillances n'est pas arrivée. « On constate une baisse de 32% des ouvertures de procédures dans les tribunaux de commerce par rapport à l'année dernière », souligne Sophie Jonval, présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce. « En 2019, année où le nombre de défaillances était historiquement bas, on a recensé environ 1 000 ouvertures de procédures collectives par semaine. On en est à 500 par semaine depuis le début de la crise », expose Frédéric Abitbol, administrateur judiciaire unanimement reconnu par la profession, qui a notamment géré les procédures collectives sensibles de Partouche, Doux, et plus récemment Casino.

« Sans l'adaptation du droit et l'aide des pouvoirs publics, des dizaines de milliers d'entreprises seraient tombées dès ce 2^e trimestre », note la société d'études économiques Altares. Désormais, c'est la rentrée qui inquiète. Avec elle arriveront à leur terme plusieurs aides, dont le moratoire sur les loyers commerciaux ou le décret permettant aux entreprises en cessation de paiement de reporter leur demande d'ouverture de procédure collective. **Les faillites annoncées depuis le printemps** arriveront-elles massivement à l'automne ?

Optimisme. Frédéric Abitbol fait partie des optimistes : « Il n'y a aucune raison pour qu'il y ait une vague de faillites à la rentrée. Il y aura évidemment des difficultés, des restructurations financières, probablement des plans sociaux, mais il n'y a pas de raison pour que nous fassions face à une vague de disparitions d'entreprises », insiste l'administrateur judiciaire qui ne néglige néanmoins pas l'ampleur du travail d'accompagnement à accomplir auprès des entreprises. Les **cas médiatiques de Camaïeu, André et autres Naf Naf** sont pour lui révélateur du type d'entreprises impactées jusque-là : des groupes dont les problèmes, plus profonds, ont été amplifiés par la Covid-19.

« Les déboires du commerce de détail ne datent pas du Covid. La fragilité du secteur est structurelle, et due à l'arrivée du e-commerce il y a dix ans », précise le spécialiste.

Même son de cloche du côté de la médiation des entreprises. Le service d'aide a été dix fois plus sollicité pendant la crise que d'habitude et dispose de fortes remontées de terrain. « Les défaillances ne sont pas inéluctables. Le PGE a permis de maintenir les entreprises à flots. C'est maintenant la relation client-fournisseur qui va faire la différence », anticipe Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises. Ce sera le point clé de la reprise : les carnets de commandes doivent repartir, pour permettre aux entreprises d'avoir à nouveau de la visibilité. « Cela relève d'une dimension psychologique que l'on ne maîtrise pas », glisse celui qui est aussi vice-président du Pacte PME.

D'autres projections sont moins réjouissantes. En juin, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) modélisait une hausse de près de 80% du nombre d'entreprises en cessation de paiement, y compris de celles qui n'allaient pas si mal début mars. Les problèmes de liquidités sont en première ligne. Plus de 100 000 entreprises ne disposeraient que de trente jours de trésorerie pour faire face aux dépenses les plus urgentes, selon une autre étude Altares.

Pour ne pas sombrer, les entreprises n'ont d'autre choix que de tailler dans leurs charges fixes. Les annonces de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) se multiplient. Entre le 1^{er} mars et le 19 juillet, 275 plans sociaux ont été lancés en France, menaçant 43 343 postes. Soit plus du double que sur la même période de 2019. La rentrée, a prévenu Emmanuel Macron, sera « difficile ». Elle risque avant tout d'être sociale.

L'AUTEUR VOUS RECOMMANDE

Corde raide

Ces menaces qui planent sur la reprise

Jade Grandin de l'Eprevier

Anticipation

Défaillances d'entreprises: l'autre vague à lisser à tout prix

Raphaël Legendre

Danger

Pour éviter les faillites, l'OCDE conseille aux Etats d'investir en capital dans les entreprises

Jade Grandin de l'Eprevier

VIDÉO RECOMMANDÉE